

(RE)FAIRE COMMUNE

12 engagements

pour soutenir le tissu associatif
local et répondre aux besoins
des territoires



(RE)FAIRE COMMUNE

12 engagements

pour soutenir le tissu associatif local
et répondre aux besoins des territoires



LE MOUVEMENT ASSOCIATIF, PORTE-VOIX DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le Mouvement associatif représente
plus d'1 association sur 2 en France.

Par le biais de ses membres, qui sont
pour la plupart de grands réseaux
associatifs, Le Mouvement associatif
couvre différents champs d'activités
(sport, culture, jeunesse, éducation
populaire, solidarité internationale,
sanitaire, social, environnement...)
et est **présent dans 14 régions françaises**.

Son ambition est de permettre aux
associations de faire mouvement
pour favoriser le développement d'une
politique de vie associative à la hauteur
des enjeux et pour **tendre vers une société
plus juste, plus durable et plus humaine**.

www.lemouvementassociatif.org



SOMMAIRE

REPENSER LES COOPÉRATIONS ENTRE ASSOCIATIONS ET COMMUNES	4
EN CHIFFRES : L'ASSOCIATION AU CŒUR DU VILLAGE	6
AXE 1 FAVORISER L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF LOCAL	8
AXE 2 FINANCER DURABLEMENT LA VIE ASSOCIATIVE	10
AXE 3 RENFORCER LA COOPÉRATION COLLECTIVITÉS / ASSOCIATIONS	12
AXE 4 DÉVELOPPER UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ DES ASSOCIATIONS	14
LES ASSOCIATIONS, DES ALLIÉES DE TOUS LES TERRITOIRES	16
FAIRE TERRITOIRE ENSEMBLE, UN DES ENJEUX DU MANDAT LOCAL À VENIR	18



REPENSER LES COOPÉRATIONS ENTRE ASSOCIATIONS ET COMMUNES

**ALORS QUE
LES ÉLECTIONS
MUNICIPALES
SE PROFILENT AU
PRINTEMPS, LE MONDE
ASSOCIATIF EST DANS
UNE SITUATION COMME
IL NE L'A SANS DOUTE
JAMAIS CONNU DANS
SON HISTOIRE.**

Cette situation inédite s'explique principalement en trois points. Elle est en premier lieu une traduction de vingt ans de transformation du soutien public aux associations qui ont vu, la subvention baisser de près de 41 % dans le budget global des associations au profit de la commande publique. Cette transformation a eu des effets structurels sur le modèle associatif en termes de gestion, de bénévolat et de modèle.

En deuxième lieu, les associations se retrouvent aujourd'hui de plus en plus contraintes dans leur capacité d'agir. Si le modèle de la commande publique induit un rapport plus descendant entre les associations et les bailleurs publics, les associations sont aujourd'hui remises en question sur les libertés associatives, notamment depuis la mise en place du contrat d'engagement républicain.

Enfin, la dernière charge qui pèse sur les associations concerne les restrictions budgétaires à l'œuvre depuis 2024. Hausse de l'inflation, explosion de la demande, stagnation, voir baisse de financements... Autant de difficultés qui se sont heurtées à des votes budgétaires décalés mettant directement à mal la trésorerie. En septembre dernier, une association employeuse sur deux indiquait avoir perdu des financements publics, 90 000 emplois étaient directement menacés et près de 40 % des associations expliquaient revoir leurs activités à la baisse¹.

C'est dans ce contexte, qu'à l'initiative du Mouvement associatif, les associations se sont rassemblées dans un mouvement sans précédent pour le secteur autour d'un mot d'ordre : « Ça ne tient plus ! » Pour la première fois, la crise à l'œuvre concerne toutes les associations, qu'importe la taille de la structure ou le secteur d'intervention.

Pourtant, malgré ce mouvement unanimement relayé par le monde associatif, l'instabilité de la politique nationale renforce les difficultés du secteur. Dès lors, il convient de comprendre que les principales alliances entre associations et pouvoirs publics sont aujourd'hui au niveau local avec les collectivités.

En effet, associations et communes ont aujourd'hui à partager face à une crise qui les concerne avec beaucoup de similitudes. Car comme les associations, les collectivités subissent une situation budgétaire sous tension qui les oblige à repenser leurs activités alors qu'elles gardent une confiance certaine des concitoyen·nes².

Car comme les associations, les collectivités ont cette capacité à agir sur le terrain qui fonde la confiance des citoyen·nes en leur faveur. Les associations accompagnent et agissent au quotidien des personnes âgées, handicapées et des plus jeunes, facilitent l'accès au sport et à la culture pour toutes et tous, nourrissent ou logent les personnes en situation de grande précarité,

font vivre la solidarité entre les peuples, accompagnent vers l'emploi, animent les centres de loisirs et les colonies de vacances... Tant d'enjeux cruciaux pour les territoires et essentiels pour les collectivités.

Mais au-delà de subir les restrictions budgétaires, les associations et les collectivités sont également aujourd'hui totalement interdépendantes. Les collectivités ont besoin des associations pour redynamiser leurs territoires, agir au plus près de leurs citoyens ou bien encore développer des projets de territoires ambitieux. Dans le même sens, les associations ont besoin des communes et des intercommunalités pour se structurer davantage ou pour se renouveler dans leurs actions.

Aujourd'hui, cette crise doit nous permettre de repenser le cadre de coopération entre associations et collectivités. Et quoi de mieux que les prochaines élections municipales pour engager cette transformation et penser les complémentarités entre intérêt général et service public.

“ Les associations, comme les collectivités, ont cette capacité à agir sur le terrain qui fonde la confiance des citoyens et des citoyennes. ”

¹ - Données issues de l'enquête sur la santé financière des associations menées par Le Mouvement associatif, Hexopée, le RNMA et l'ORVA des Hauts-de-France : <https://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2025/10/Enquete-Sante-Assos-violet2-presentation-resultats.pdf>

² - https://www.sciencespo.fr/cevipo/files/sites/sciencespo.fr/cevipo/files/Barometre%20confiance%20CEVIPOF%20Vague%2016%20fev%202025-v2_0.pdf



PANORAMA

Les associations sont un pilier économique et social

1,5 million d'associations.

153 000

associations emploient

1,89 million de salariés, soit **près de 10 %** de l'emploi privé en France, c'est-à-dire + que des secteurs comme la construction ou le transport.

20

millions de bénévoles.

6

missions de service civique **sur 10** se déroulent dans une association.

Elles sont présentes dans tous les territoires et tous les champs d'action Par exemple, elles représentent :

Communes et villes

+90 % des clubs sportifs
50 % des centres de loisirs
40 % des crèches

Intercommunalités

80 % des établissements d'enseignement culturel

Départements

90 % des établissements d'accueil des enfants en situation de handicap

50 % des structures d'aides à domicile

30 % des EHPAD

Régions

10 % des établissements hospitaliers
+ ou - 2 000 festivals par an

En clair, sans elles, un certain nombre de besoins essentiels de la population, faisant partie des compétences attribuées aux collectivités territoriales, ne seraient pas couverts.

Leur rôle essentiel est d'ailleurs largement reconnu

Près de 9 français et françaises **sur 10** considèrent les associations comme l'un des principaux acteurs d'une vie locale riche et dynamique sur le territoire.

4 enfants sur 10 sont inscrits dans au moins une association sportive ou culturelle.

Pourtant, aujourd'hui, elles sont dans une situation économique critique

1 association sur 3 a moins de 3 mois de trésorerie.

Il y a **2 fois plus** de liquidations d'associations.

Une association qui ferme :

- = Un impact direct sur les habitantes et habitants bénéficiaires des actions.
- = Un risque de **créer de nouvelles carences sociales**.

Les besoins sociaux sont croissants tandis que les moyens des associations pour y répondre chutent

On constate une baisse de **-41 %** des subventions dans le budget global des associations.

4 assos sur 10 doivent renoncer à des activités qui répondent à des enjeux importants.

Leurs métiers essentiels à la vie locale sont en péril

90 000

emplois associatifs sont menacés.

Il s'agit de professions au cœur de la vie des Français et des Françaises : aides à domicile, auxiliaires de puériculture, animateurs·trices périscolaires, éducateurs·trices spécialisés...

Premiers impactés

= personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfants, populations les plus en difficulté = **accroissement de la vulnérabilité et des besoins sociaux**.

Des conséquences dramatiques sont à craindre :

= **sur l'économie locale**.

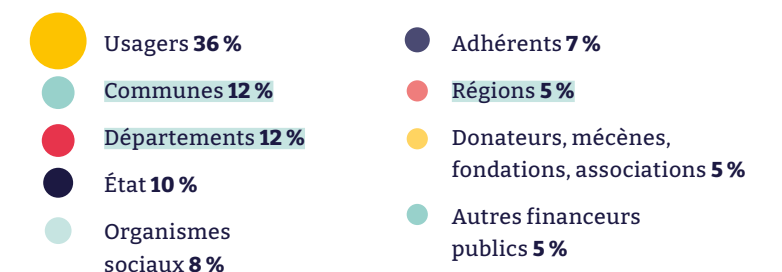
Perte d'emplois non délocalisables

= augmentation du chômage et des phénomènes d'exode.

= **sur l'action sociale**.

Pour continuer à agir sur les territoires, elles ont besoin du maintien du soutien des collectivités

La répartition type du financement d'une association en 2020 :



Sources

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports - Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEVPA) / Ministère des solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) / Statistique annuel des établissements de santé (SAE) / Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) / Observatoire national de l'ESS par ESS France, d'après Insee Flores / Mission enquêtes, données et études statistiques (MEDES) de l'INJEP / Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) / Union des employeurs de l'économie sociale et solidaires (UDES) / Sondage IFOP pour Le Mouvement associatif « Le bien-être territorial : Vivre sa citoyenneté sur son territoire », 2020 / CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations », 2022 / Paysage associatif français, Lionel Prouteau et Viviane Tchernonog, 2023 / Recherches et Solidarités, Enquête d'opinion des responsables associatifs, 2023 / Le Mouvement associatif et ses partenaires, Enquêtes « Santé financière des associations », 2025.

AXE 1 FAVORISER L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF LOCAL

POUR RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET VALORISER LA CONTRIBUTION CITOYENNE ET SA PARTICIPATION ACTIVE À LA DYNAMISATION DU TERRITOIRE.

Le bénévolat n'est pas qu'une simple ressource humaine pour les associations, il incarne une forme d'engagement actif, accessible à tous, qui renforce le lien social, crée des solidarités de proximité et soutient le vivre-ensemble. À travers lui, s'exprime le souhait de jouer un rôle dans la société et contribuer à bâtir un monde plus juste, plus solidaire et plus humain.

En soutenant l'engagement, la collectivité favorise un écosystème où les habitant·es deviennent acteurs de leur environnement, donnant ainsi vie à des initiatives locales adaptées aux réalités et aux besoins des territoires et des populations. Cette dynamique participe à faire de la commune un lieu vivant, attractif et engagé. L'engagement associatif devient alors un vecteur d'inclusion, de solidarité et de participation démocratique contribuant à renforcer les liens sociaux et à développer la confiance des citoyen·nes envers les communes.

Les associations sont le 1^{er} lieu d'engagement en France
1 français·e sur 10 s'engage une fois ou + par semaine bénévolement dans une association.



1 SOUTENIR LA FORMATION DES BÉNÉVOLES

Pour encourager la participation des habitant·es aux activités associatives et contribuer à élaborer un climat démocratique local de confiance.

La formation des bénévoles, et notamment des dirigeant·es associatifs, représente un levier de sécurisation pour les associations. Face à la complexité et à la surcharge administrative, la montée en compétences réduit les risques juridiques, organisationnels et de gestion, et assure ainsi une certaine pérennité et qualité des activités associatives. La formation est aussi un outil essentiel pour répondre aux problématiques de renouvellement des bénévoles, en particulier dans la gouvernance.

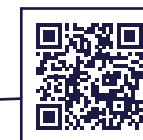
Une association avec des bénévoles formés est plus résiliente et à même de répondre aux besoins du territoire.



LA BONNE PRATIQUE

Mieux informer les bénévoles des formations proposées sur le territoire et adaptées à leurs besoins.

Portail national de formation des bénévoles



2 ORGANISER DES TEMPS DE VISIBILITÉ DE L'ACTION ASSOCIATIVE

Pour valoriser les citoyen·nes qui s'investissent dans la vie locale et mettre en lumière les bienfaits des associations pour la commune.

Ces temps forts témoignent de la vitalité du territoire, tout en incitant les habitant·es à s'engager eux-mêmes dans des projets d'intérêt général.

Ces événements permettent de visibiliser l'action associative au grand public. Cela renforce les dynamiques inter-associatives et offre aux associations la possibilité de dialoguer avec de nouveaux publics et de renouveler leurs adhérent·es.

Ces initiatives contribuent à créer un cercle vertueux de participation, de solidarité et de cohésion sociale, renforçant l'attractivité et la dynamique de la commune.



LA BONNE PRATIQUE

En plus de la fête ou le forum des associations en septembre qui est un temps de présentation des activités proposées dans l'année, construire avec les acteurs associatifs locaux un autre temps fort annuel pour mettre à l'honneur l'engagement local.

Exemple



3 SIMPLIFIER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES POUR LES ASSOCIATIONS

Pour réduire l'un des principaux freins au développement de l'action et de l'engagement associatif, en l'occurrence la complexification croissante des démarches administratives.

La simplification présente des atouts en termes de gain de temps et de confort tant au niveau des collectivités que des associations. Elle redonne davantage de sens à l'engagement associatif et permet à l'association de se recentrer sur son projet et ses actions. Pour les communes, elle dynamise les relations avec les associations en les rendant plus fluides et qualitatives.

Adopter de façon transparente des procédures claires et accessibles renforce le sentiment de confiance entre associations et collectivités.



LA BONNE PRATIQUE

Créer un guichet unique, simplifié et dématérialisé de dépôt et de suivi des demandes d'aides et de subventions.

Exemple



AXE 2 FINANCER DURABLEMENT LA VIE ASSOCIATIVE

POUR GARANTIR LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT D' ACTIONS ANCRÉES SUR LE TERRITOIRE ET ADAPTÉES AUX BESOINS RÉELS DES HABITANT·ES.

« Ça ne tient plus ! » Le samedi 11 octobre 2025, c'est sous ce mot d'ordre que plus de 350 actions ont été organisées dans toute la France, rassemblant des milliers de citoyen·nes, bénévoles et salarié·es, pour alerter sur la crise sans précédent que traverse les associations. Tous secteurs confondus, employeuses ou non et sur tous les territoires, elles font aujourd'hui face à une fragilité économique qui menace leurs activités, et parfois même leur existence.

Dans un contexte économique et budgétaire contraint également pour les communes, il ne s'agit pas seulement de financer plus, mais de financer mieux. Au regard de l'apport de l'action associative sur le développement local, le financement du tissu associatif ne peut être considéré comme une simple charge.

Il s'agit d'un investissement essentiel dans l'intérêt général, contribuant à l'attractivité et au dynamisme territorial. Les associations prennent le relais des services publics, là où ils ne sont pas présents mais sont nécessaires. Réduire leurs moyens, c'est prendre le risque de voir des besoins essentiels non couverts et exposer les habitant·es à de véritables ruptures de services.

Les associations sont résilientes mais ne peuvent pas faire + avec -
En 2025, **1** association employeuse sur **2** a perdu des financements publics.

4 PRIVILÉGIER LA SUBVENTION COMME PRINCIPAL MODE DE FINANCEMENT

Pour rendre l'action publique locale plus efficace en étant dans une dynamique de coopération et non de marchandisation de l'action associative.

Pour les collectivités, la subvention c'est :

- Moins de risques juridiques : moins d'une dizaine de contentieux par an sur les subventions, contre plusieurs milliers sur les marchés publics.
- Moins coûteux : une subvention coûte 15 à 20 % de moins qu'un marché public équivalent (autofinancement, pas de dérives inflationnistes, seul bénéfice raisonnable)
- Moins de complexité administrative : la procédure est plus souple, allégeant la charge pour les services municipaux comme pour les associations.

Pour les associations, la subvention est un levier d'équité et de simplification : les petites et moyennes associations, souvent les plus ancrées dans la vie locale, sont pénalisées par la lourdeur et la complexité administrative des marchés publics.

Choisir la subvention, c'est donc faire un choix politique clair : celui de soutenir l'initiative d'un tissu associatif diversifié, ancré sur le territoire et engagé, au service de la collectivité et de ses habitant·es.



LA BONNE PRATIQUE

S'appuyer sur le guide des subventions aux associations.

Éléments de méthode



5 OPTER POUR LA CONVENTION PLURIANNUELLE

Pour sécuriser l'action associative dans la durée.

La convention pluriannuelle entre une association et une administration (État, collectivités territoriales, établissements publics) permet de fixer, pour une ou plusieurs années, les engagements respectifs de chacun autour d'un projet défini. Cette convention apporte de la visibilité aux associations comme aux collectivités, consolide les projets et permet d'innover davantage sur les territoires. Le temps gagné est utilisé par les associations conventionnées à la réalisation concrète des actions et à la co-construction de projets au plus près des spécificités et besoins locaux.

En ayant recours aux conventions pluriannuelles, les collectivités font le choix de la stabilité, de la simplicité et de l'efficacité.



LA BONNE PRATIQUE

Suivre le modèle proposé par le site officiel d'information et de démarches administratives.

Formulaire sur service-public.gouv.fr



6 PRIVILÉGIER LE FINANCEMENT DE FONCTIONNEMENT

Pour un soutien direct au développement structurel des associations.

La subvention de fonctionnement, en opposition à la subvention de projet, est un outil financier apportant aux associations reconnaissance, stabilité financière, et autonomie. Elle apporte davantage de souplesse aux associations dans la gestion de leurs ressources : ces subventions permettent de répondre aux besoins structurels des associations, comme les salaires, les loyers ou les équipements de base et à l'association de consolider son projet associatif.

La subvention de fonctionnement est la reconnaissance des associations non seulement pour ce qu'elles font, mais pour ce qu'elles sont : des lieux d'engagement, de solidarité, de dialogue citoyen et de lien social.



LA BONNE PRATIQUE

Formaliser une charte locale d'attribution des subventions.

Exemple



AXE 3

RENFORCER LA COOPÉRATION COLLECTIVITÉS / ASSOCIATIONS

POUR MIEUX RÉPONDRE AUX ENJEUX À VENIR ET RENFORCER LA DÉMOCRATIE LOCALE EN RECRÉANT UN RAPPORT DE CONFIANCE ENTRE LES CITOYEN·NES ET LA POLITIQUE.

À l'heure où les territoires font face à des défis majeurs (transition écologique, cohésion sociale fragilisée, aggravation des précarités, crise et repli démocratique) dans un contexte de défiance croissante envers la politique et avec des moyens à la baisse, les collectivités ne peuvent plus agir seules.

Les associations doivent être reconnues comme des partenaires à part entière, capables d'apporter expertise, innovation, et de construire une parole collective à partir de la parole des citoyen·nes, passant ainsi des intérêts collectifs à l'intérêt général. Les associations doivent être impliquées dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques locales.

Les associations sont actrices du bien-être territorial

1 Français·e sur 3 cite les associations et leurs bénévoles comme personnes-clés sur qui compter sur son territoire.



7

CRÉER DES ESPACES DE DIALOGUE AVEC LES ASSOCIATIONS

Pour donner aux politiques publiques locales une plus grande légitimité et une meilleure pertinence.

Il s'agit de dépasser les logiques descendantes pour bâtir des relations de confiance et une gouvernance plus collaborative. Ces espaces participatifs peuvent avoir plusieurs fonctions : sonder les acteurs associatifs dans la mise en place de politiques publiques, co-construire des projets communs, discuter de manière plus transparente des subventions accordées...

Il est indispensable d'instaurer de façon formelle un dialogue structuré, régulier, transparent et ouvert entre la commune et le tissu associatif local.



LA BONNE PRATIQUE

Mettre en place un conseil local de la vie associative.

Exemple



8

DÉCLINER LOCALEMENT LA CHARTE DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Pour instaurer une démarche « gagnant-gagnant » au service de l'intérêt général.

La Charte des engagements réciproques signée en 2001 puis renouvelée en 2014 entre l'État, Le Mouvement associatif et les représentants des collectivités territoriales reconnaît la capacité des associations à contribuer à l'intérêt général, en partenariat avec le service public. À l'heure où l'action publique est en pleine mutation et largement remise en cause, les principes de cette charte méritent d'être largement diffusés et appropriés. Partout, à tous les échelons territoriaux et dans tous les domaines de politiques publiques, des chartes adaptées au contexte et aux enjeux peuvent être signées, à l'initiative des acteurs concernés.

La déclinaison locale sert de base au développement d'un partenariat de qualité, de confiance, inscrit dans la durée entre les associations et la collectivité.



LA BONNE PRATIQUE

Co-construire la charte locale et sa mise en œuvre avec les acteurs associatifs et publics locaux.

Éléments
de méthode



9

GARANTIR LES LIBERTÉS ASSOCIATIVES

Pour revenir à une relation apaisée et de confiance mutuelle en n'exerçant aucune pression administrative ou politique sur les associations.

Dans un contexte marqué par des reculs démocratiques, les associations, pourtant essentielles au vivre-ensemble et à la démocratie locale, sont de plus en plus attaquées. Ce climat général les a menés à multiplier les pratiques d'auto-censure, ce qui nuit à leur rôle d'interpellation et de lanceur d'alerte, à leur participation au débat public et à leur capacité à innover.

Restreindre la parole ou conditionner le financement des associations à un alignement politique, c'est affaiblir la démocratie locale.



LA BONNE PRATIQUE

Conformément à la loi qui fonde la liberté d'association promulguée en 1901 et élevé au rang de principes fondamentaux reconnus par les lois de la République par le Conseil constitutionnel en 1971, les collectivités ont le devoir d'assurer un traitement équitable et non discriminatoire des associations, quelles que soient leurs opinions.

La loi 1901 et la
liberté d'association



AXE 4

DÉVELOPPER UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ DES ASSOCIATIONS

POUR RENFORCER LA CAPACITÉ D'AGIR DES ASSOCIATIONS ET AINSI RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LE DYNAMISME DU TERRITOIRE

Au-delà des financements directs, les associations se tournent fréquemment vers les services municipaux pour répondre à leurs besoins qu'ils soient techniques, juridiques ou administratifs : organiser un événement, accéder aux équipements, accueillir de nouveaux bénévoles, remplir un appel à projets, développer la communication...

Pour répondre aux attentes des associations de façon pertinente et adaptée, les communes ont à leur disposition différents leviers : former leurs équipes, s'appuyer sur les structures d'accompagnement du territoire et favoriser le soutien logistique et les dynamiques inter-associatives.

Les associations sont en demande d'appui
+ d'1 association sur 2 est en difficulté
pour trouver le bon interlocuteur
quand elle a besoin d'informations,
de conseils ou d'une aide matérielle.



10 FAVORISER LA FORMATION DES AGENTS ET DES ÉLU·ES AUX ENJEUX ASSOCIATIFS

Pour une meilleure compréhension des spécificités et réalités des associations.

Nombreux sont les élu·es et agents municipaux qui côtoient et connaissent les associations du territoire, leurs actions, leurs préoccupations, leurs attentes. Pourtant, on constate des incompréhensions mutuelles et différents freins dans les relations partenariales en lien avec une méconnaissance des spécificités du mode de fonctionnement des associations.

La qualité de la coopération ne peut pas reposer uniquement sur la volonté politique. Elle se construit aussi grâce à l'interconnaissance. Mieux comprendre pour mieux agir en faveur des associations locales.



LA BONNE PRATIQUE

Organiser un atelier de sensibilisation aux enjeux associatifs en partenariat avec Le Mouvement associatif régional de votre territoire.

Fresque des enjeux associatifs



11 CONTRIBUER À L'ANCRAGE LOCAL DU DISPOSITIF GUID'ASSO

Pour offrir un service de proximité d'accueil, d'orientation, d'information et d'accompagnement des associations.

Guid'Asso permet à chaque association de trouver sur son territoire un lieu fiable pour répondre à ses questions. Le dispositif piloté nationalement par l'État et Le Mouvement associatif permet aux associations de se renforcer grâce à un parcours d'accompagnement clarifié et visible.

Les structures locales qui souhaitent intégrer le réseau Guid'Asso en font la demande, via un formulaire en ligne. Le service qu'elles proposent doit être accessible gratuitement à toutes les associations, sans conditions.



LA BONNE PRATIQUE

Faire labelliser la mairie comme point d'appui Guid'Asso et soutenir les acteurs locaux de l'accompagnement associatif.

Guid'Asso



12 METTRE À DISPOSITION DES RESSOURCES POUR LES ASSOCIATIONS

Pour faciliter les aspects logistiques, qui sont souvent des freins aux initiatives locales.

La mise à disposition de locaux et/ou de ressources matérielles à destination des associations entraîne une réduction significative de leurs charges financières, et leur permet de consacrer ces fonds dans leurs projets et activités.

Hormis les aspects logistiques, identifier un lieu dédié aux associations facilite l'accompagnement global et développe des dynamiques partenariales, en créant des opportunités d'échanges de pratiques, de mutualisation de ressources et de coopération.



LA BONNE PRATIQUE

Créer une Maison des Associations, à échelle communale ou intercommunale.

Réseau national des Maisons des Associations





LES ASSOCIATIONS, DES ALLIÉES DE TOUS LES TERRITOIRES

AGISSANT EN FAVEUR DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL, LES ASSOCIATIONS SONT PRÉSENTES PARTOUT DE FAÇON INCONDITIONNELLE ET TOTALEMENT DÉCONSIDÉRÉE DE TOUT ENJEU DE RENTABILITÉ.

Elles apportent à chaque territoire des réponses adaptées à ses besoins et problématiques, en tenant compte de ses atouts et forces vives, en s'appuyant sur les apports des citoyen·nes qui y habitent.

Elles jouent un rôle essentiel, en particulier aux côtés des collectivités plus fortement confrontées :

- Aux inégalités socio-économiques
- À une stigmatisation de leurs habitants et habitantes
- À la désertification des services de proximité
- À l'accroissement de l'isolement et des besoins sociaux
- Aux impacts écologiques

4 leviers

pour les collectivités faisant face à ces réalités

1 - Travailler avec les associations

LA BONNE PRATIQUE : Intégrer les associations dans l'élaboration et le suivi des politiques locales tels que les contrats de villes.

2 - Favoriser les coopérations territoriales

LA BONNE PRATIQUE : Soutenir financièrement et matériellement les dynamiques de coopération inter-associative qu'elles soient institutionnalisées ou non.

3 - Anticiper l'impact des crises (perte d'emplois, fermetures...)

LA BONNE PRATIQUE : Prévoir des fonds d'avancement aux associations dans les actions qu'elles mettent en place afin de pallier aux retards de versements.

4 - Faire vivre la dynamique associative

LA BONNE PRATIQUE : Mettre en place un « pass asso » ou un « chèque asso » local pour encourager les habitant·es à s'inscrire aux activités associatives.



Renforcer le partenariat avec les associations

est aujourd'hui indispensable, en particulier :

Dans les quartiers populaires où elles jouent un rôle essentiel de cohésion sociale et de dynamisation locale

20 %

des **jeunes engagés** en Junior Association résident en quartier politique de la ville

Dans les territoires ruraux où elles participent au maintien d'activité et à l'attractivité de ces communes isolées

17,7 %

des **emplois privés ruraux** relèvent de l'Économie sociale et solidaire, c'est 5% de plus que l'ensemble du territoire

En Outre-Mer où elles sont des acteurs économiques incontournables tout en tenant leur rôle social

40 500

associations et 47 000 salariés associatifs en Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion



ASSOS & INTERCOS

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DONNERONT ÉGALEMENT LIEU À UN CHANGEMENT DANS LES DIFFÉRENTS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI)

Les EPCI interviennent directement sur des thématiques au cœur de l'action des associations. Politique de la ville, insertion, développement économique, jeunesse, culture, sport... Ces compétences impliquent un travail constant entre les associations et les intercommunalités.

LES ASSOCIATIONS PEUVENT METTRE LEURS CONNAISSANCES ET ANALYSES DES BESOINS ET DES SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE, AU SERVICE DU TRAVAIL TRANSVERSAL ET INTERCOMMUNAL MENÉ.

Dans l'ère de la mutualisation, plusieurs actions de soutien aux associations peuvent être pensées au niveau intercommunal, d'autant plus quand il s'agit de communes de petite ou moyenne taille :

- Labellisation d'un point d'appui intercommunal Guid'Asso
- Création d'une maison intercommunale des associations
- Mise en place d'un conseil intercommunal de la vie associative et en socle, co-construction d'une charte intercommunale des engagements réciproques

FAIRE TERRITOIRE ENSEMBLE, UN DES ENJEUX DU MANDAT LOCAL À VENIR

**FACE À LA RÉDUCTION
DES MOYENS
FINANCIERS QUI
TOUCHENT LES
ASSOCIATIONS COMME
LES COMMUNES,
LE RENFORCEMENT
DES LIENS ENTRE ELLES
APPARAÎT ESSENTIELLE
POUR LUTTER
CONJOINTEMENT
CONTRE LA
DÉGRADATION, VOIRE
LA DISPARITION DES
SERVICES ESSENTIELS
DE PROXIMITÉ.**

L'association c'est :

– Une force économique dans les territoires

Le secteur associatif a un impact direct sur le développement local : elles sont créatrices d'emplois de proximité non délocalisables.

– Une source d'attractivité communale

Plus l'offre sportive, culturelle, de loisirs, de solidarité est grande dans une commune, plus elle forge l'identité et la reconnaissance du territoire et renforce la fierté d'appartenance.

– La pérennité du lien social

Les associations permettent de faire œuvre commune, d'inclure, d'animer, et aussi d'intégrer tous les habitant·es, les nouveaux comme les plus isolés, bâtissant une société qui ne laisse personne de côté.

– Une réponse à des besoins d'intérêt général

Les associations exercent une fonction indispensable auprès des collectivités locales dans la mise en œuvre des services essentiels à la communauté.

– Un porte-parole des habitant·es

Les associations facilitent le dialogue et permettent une meilleure prise en compte des réalités du terrain dans la prise de décision politique, recueillant les difficultés et les besoins des populations.

– Une école de l'engagement

À travers les missions bénévoles et volontaires qu'elle propose, le tissu associatif fait vivre l'engagement local, et participe ainsi à une construction active de la citoyenneté

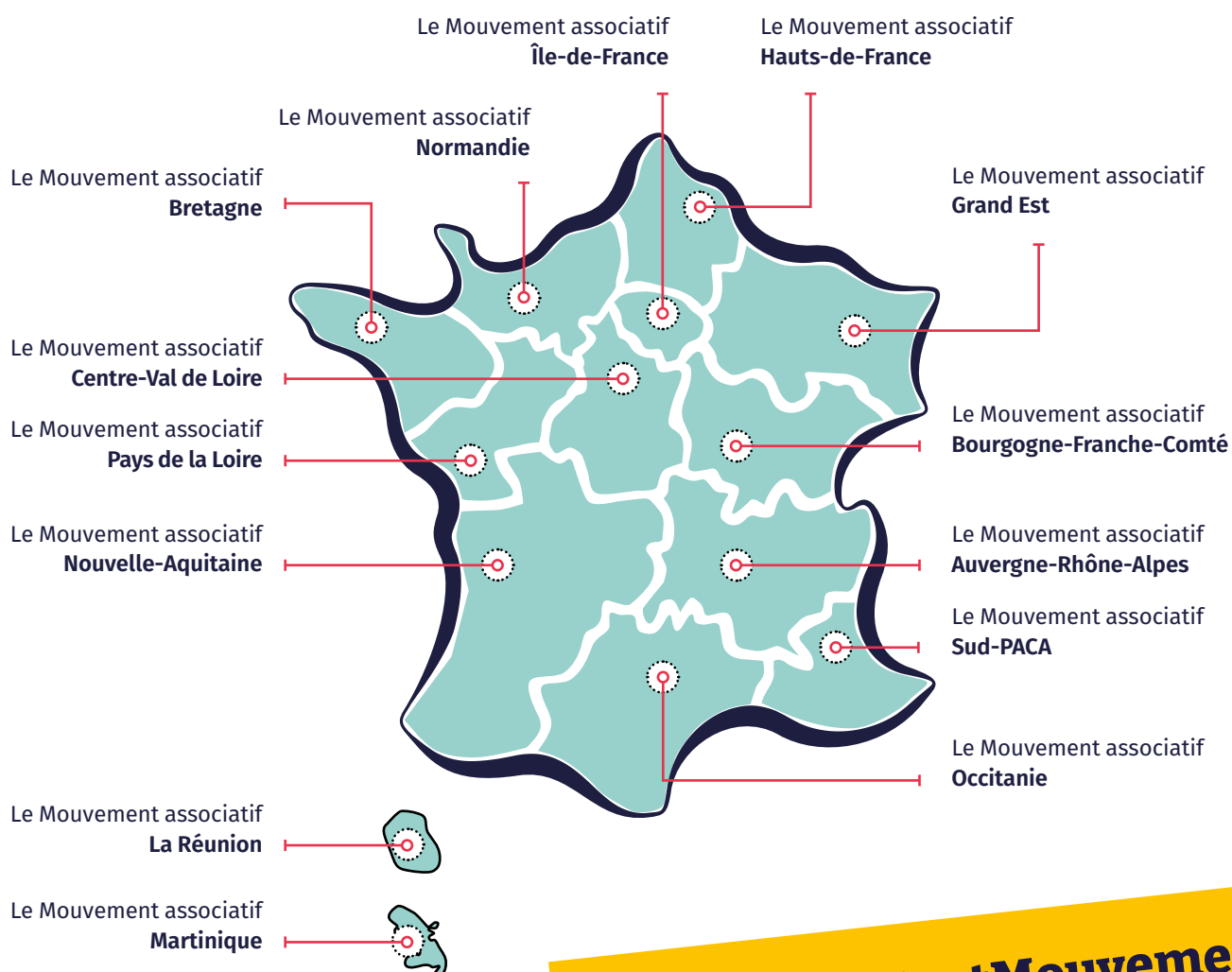
SUR LA BASE DE CE CONSTAT PARTAGÉ, LE MOUVEMENT ASSOCIATIF INVITE LES LISTES CANDIDATES AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2026 À INCLURE DANS LEURS PROGRAMMES ET LEURS DISCOURS LES 12 ENGAGEMENTS DÉTAILLÉS DANS CE DOCUMENT DE PLAIDOYER POUR RECONNAÎTRE ET FAVORISER L'IMPACT DES ASSOCIATIONS SUR LEURS TERRITOIRES.

LES MEMBRES NATIONAUX



LES MEMBRES RÉGIONAUX

**RAPPROCHEZ-VOUS
DU MOUVEMENT ASSOCIATIF
DE VOTRE RÉGION**



#LesAssosFontMouvement

Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF

contact@lemouvementassociatif.org



WWW.LEMOUVEMENTASSOCIATIF.ORG



@LEMOUVEMENTASSO

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF